

Carte Communale

Commune de

CHEPPY

Plan des Servitudes d'Utilité Publique

Plan annexé à la carte communale
Mis à jour par arrêté du Maire
en date du : 11/02/2020

Plan dressé le : 24/01/2020

Supports : © IGN-BD CARTO © édition 2013
© IGN-BD SCAN25 © édition 2013
Conception : DDT 55 / SUH / Unité PLANIFICATION

Echelle
0 150 300
Mètres



SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE AFFECTANT LE TERRITOIRE COMMUNAL :

★ AC1 Servitudes de protection des monuments historiques (Données UDAP 55 - 2019)
★ Monuments classés ★ Monuments inscrits

EL7 Servitudes d'alignement (non représentées, voir tableau des SUP)

I1 Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures, de produits chimiques et de certaines canalisations de distributions de gaz.
(Données © GRT Gaz Région Nord Est Mars 2017)
(Données Société Française DONGES MELUN © SFDM Mars 2018)

I3 Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques.
(Données © GRT Gaz Région Nord Est Mars 2015)
(Données Société Française DONGES MELUN © SFDM Mars 2018)

I4 Servitudes relatives au transport d'énergie électrique
(20KV - Données © ERDF septembre 2019) (> 20KV - Données © RTE 2019)

INT1 Servitudes instituées au voisinage des cimetières

PT2 Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles, des centres d'émission et de réception exploités par l'Etat

PT3 Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques
(Tracé indicatif et partiel pour tous les opérateurs)

POUR INFORMATION :

A1 Bois et forêts relevant du régime forestier (Données © ONF 2018)

INT2 Zone de protection de 100m autour des cimetières militaires/privés
(cf. Circulaire n°80-263 du 11 juillet 1980 du ministère de l'intérieur)
(cf. Article R111-27 du code de l'urbanisme)

Limite du territoire communal

AVERTISSEMENT : CONDITIONS D'UTILISATION

- Ce document prend en compte les données disponibles à la date de réponse des différents gestionnaires et n'a pas vocation à se substituer aux documents officiels desdits gestionnaires.
- Compte-tenu des imprécisions inhérentes à la nature et à l'échelle des données saisies, l'agrandissement à des échelles plus précises que celle du 1/10 000 ème est déconseillé.
- Le fond et les données de cette carte font l'objet d'un droit réservé et d'une protection.

Toute utilisation en dehors de ces conditions ne saurait engager la responsabilité de l'Administration

COMMUNE(S) CONCERNÉ(E)S PAR LES SUP GRT Gaz (I3 / I1) ET PAR LES SUP HYDROCARBURES SFDM (I3 / I1)

Pour la diffusion cartographique des données sous format papier ou image, et conformément au §3.2 de la circulaire BSEI 09-128 du 22 juillet 2009 :
"Édition graphique issue d'un plan de détail informatisé, elle ne peut être reproduite, ni utilisée à quelque fin que ce soit, et notamment commerciale, sans autorisation préalable et écrite du (des) transporteur(s) concerné(s).
La position de l'ouvrage représenté ne permet pas de s'affranchir des obligations réglementaires relatives aux travaux à proximité d'ouvrages enterrés, aériens ou subaquatiques.
Pour tous travaux à proximité d'ouvrages enterrés, subaquatiques et aériens, il est obligatoire de consulter le guichet unique et d'effectuer auprès du ou (des) opérateur(s) de réseaux concerné(s), une déclaration de travaux (DT) et une déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT) conformément aux dispositions du code de l'environnement"